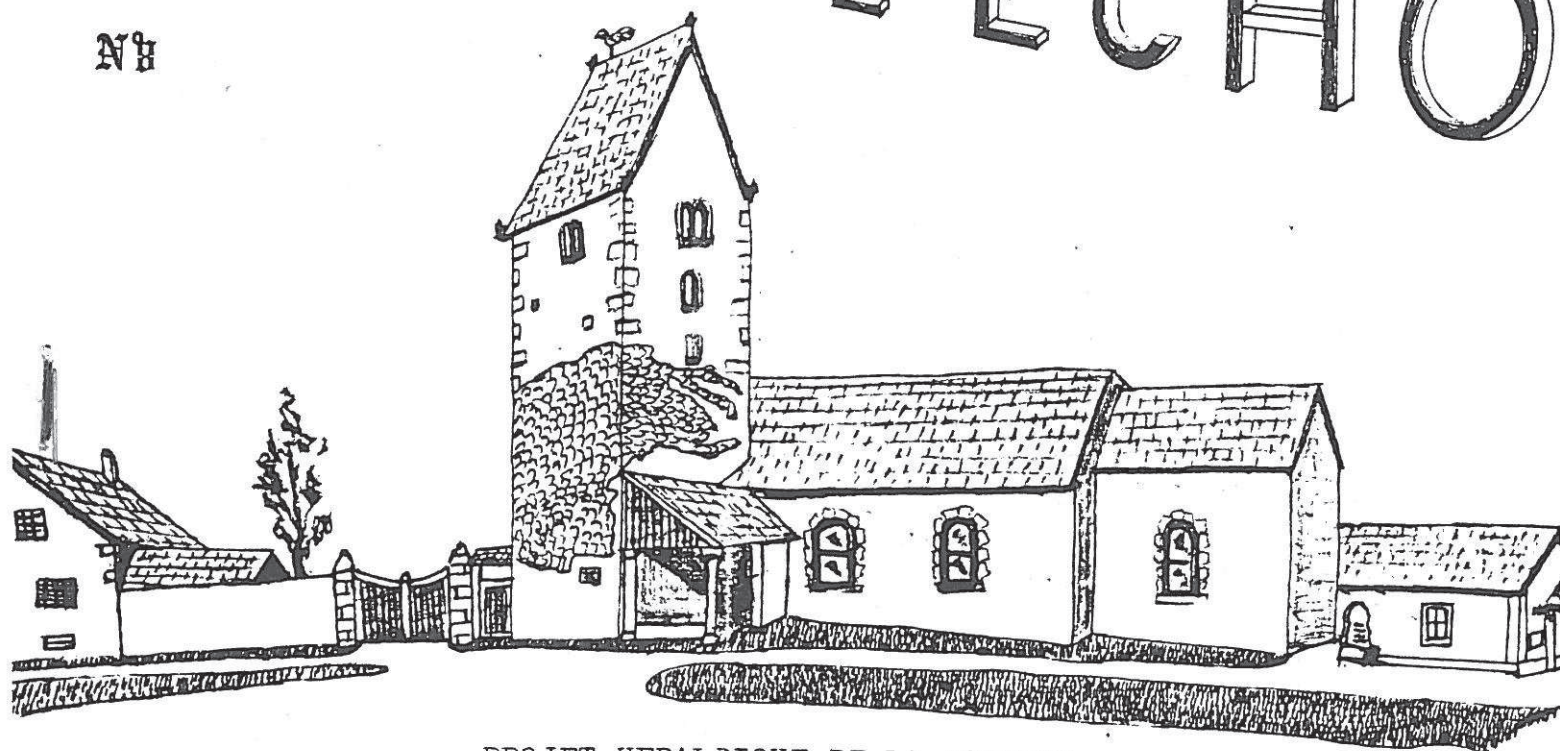


Bérus le: 16 Mai

N°

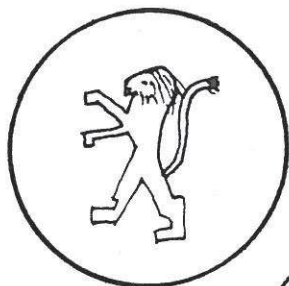
L'ÉCHO



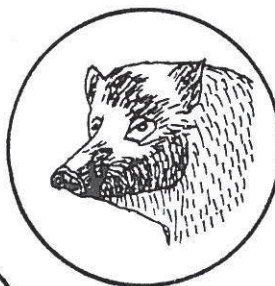
PROJET HERALDIQUE DE LA COMMUNE
Présenté par Mr Gaston MORINEAU au Conseil Municipal

BERUS

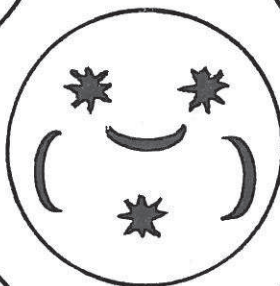
Le LION
DU MAINE



St PATERNE
HURE DE SANGLIER



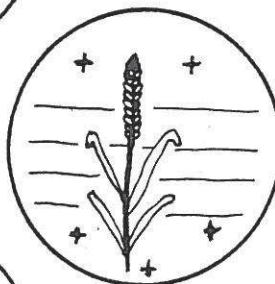
VIEUX MANOIR
SANSON
DE LA HOUSSAYE



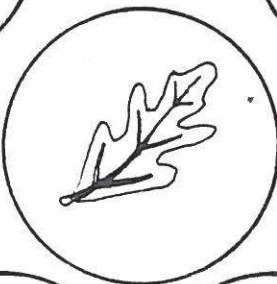
BOISDEFFRE
GIBECIERES



LA PALESTINE
LE BLE



LA FORET
et son
CHENE
TRICENTENAIRE



I N F O R M A T I O N S

PERMANENCES MAIRIE :

- Le Mardi de 17 H à 19 H 30
- Le Mercredi de 10 H à 12 H
- Le Jeudi de 15 H à 18 H

Exceptionnellement, le 22 Mai et le 05 Juin ; les permanences du jeudi sont reportées le Vendredi matin de 9H à 12 H.

ETAT CIVIL :

Naissances : POIRIER Vanessa née le 08 Février 1986
à Alençon

Mariage : Mr GEORGES Thierry avec Melle BROSSARD Sylvie
le 26 Avril 1986.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes époux.

Décès : Mr Emile BATONNIER le 17 Décembre 1985
dans sa 78ème année.

QUETES : Mariage de Mr GEORGES Thierry et Melle BROSSARD Sylvie
210 F à partager avec l'école et le Club du 3ème Age.

TAUX DE NITRATE :

prélèvement à la Source : 75 mg/l
" à la distribution : 32,7 mg/l.

VACCINATIONS :

Le Mercredi 4 Juin à 18 H en mairie ; une séance de vaccinations obligatoires sera effectuée gratuitement.

Le Docteur CARRIOU de Gesnes le Gandelin sera à la disposition des personnes intéressées par le vaccin DT Coq Polio.

ENLEVEMENT DE LA FERRAILLE :

- le Samedi 05 Juillet 1986
- Le Samedi 04 Octobre 1986
- Le Samedi 03 Janvier 1987

TARIF CARTES-GRISES 1986

- 80 F par cv pour véhicule de moins de 10 ans
- 40 F par cv " " " plus " "
- 40 F par cv pour les motos de moins de 10 ans
- 20 F par cv " " " plus " "
- 120 F pour les tracteurs et remorques.

CARTE D'IDENTITE : 115

PASSEPORT : 350 F

SONNEUR CIVIL :

Mme BUTE ne désire plus assurer cette fonction. Ainsi, nous sommes donc à la recherche d'un ou d'une volontaire pour ce poste. Il serait souhaitable que cette personne habite à proximité de l'Eglise et qu'elle se fasse connaître en Mairie.

DEMANDEUR D'EMPLOI :

Afin d'éviter des frais supplémentaires ; nous informons les demandeurs d'emploi habitant Bérus qu'un envoi groupé des cartes d'actualisation sera effectué par l'intermédiaire de la Mairie à l'A.N. .E. de Mamers. Ainsi, les personnes intéressées devront déposer leur carte dans la boîte de la Mairie (implantée sur la place) vers le 24 de chaque mois.

Toutes les cartes reçues après le 27 du Mois ne seront par retransmises. Impératif.

ELECTION DE "MISS SARTHE" 86 :

Le Comité des Fêtes de MAMERS organise le SAMEDI 7 Juin 1986, l'élection de MISS SARTHE 1986.

Toutes les jeunes filles résidant dans la Sarthe, âgées de 17 ans dans l'année, et de moins de 25 ans peuvent prendre part à l'élection. Pour tous renseignements sur le règlement et l'engagement ; s'adresser à la Mairie ou à :

- Madame PARSAYS
51, Vallée Pommier
72 600 MAMERS
Tél. 43.91.90.08.

faire parvenir les candidatures avant le 27 Mai 1986.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES :

Le Crédit Agricole de la Sarthe et la CAUE organisent un concours départemental de photographies de devantures commerciales anciennes en SARTHE, du 15 Mars au 15 Juin 1986.

1^o Prix, Prix du Crédit Agricole = 5.000 Frs.

2^o et 3^o Prix = 1.500 F chacun.

4^o au 14^o Prix = 200 F chacun.

Prix spécial du Conseil Général de la Sarthe = 5.000 Frs.

Prix " de la Chambre du Commerce et d'Industrie = 5.000 Frs.

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION : Un exemplaire a été déposé en Mairie pour informations.

RAMASSAGE DES ESCARGOTS : Liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être interdits ou autorisés.

Par arrêté du 24 Avril 1979

Article Ier - Pour les espèces d'escargots suivantes :

Helix pomatia (escargot de Bourgogne).

Helix aspersa (escargot petit gris).

Zonites algirus (escargot peson).

Le ramassage de spécimens vivants et leur cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être soumis à autorisation ou interdits dans chaque département par un arrêté préfectoral permanent ou temporaire qui fixe par espèces nommément désignées, l'étendue du territoire concerné, la période d'application de la réglementation ou de l'interdiction, les conditions d'exercice du ramassage et de la cession, ainsi que la qualité des bénéficiaires des autorisations.

Toutefois, ces arrêtés préfectoraux ne peuvent déroger aux dispositions suivantes applicables sur l'ensemble du territoire, qui concernent :

1. L'interdiction du ramassage des spécimens vivants d'*Helix pomatia* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux ;

En tout temps lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3cm ;

Pendant la période du 1er Avril au 30 Juin inclus lorsque la coquille a un diamètre égal ou supérieur à 3cm ;

2. L'interdiction du ramassage de spécimens vivants à coquille non bordée d'*Helix aspersa* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps.

3. L'interdiction du ramassage de spécimens vivants de *Zonites algirus* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps où lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3cm.

.... / ...

Article 2.- L'arrêté préfectoral mentionné à l'article précédent est pris sur proposition du directeur départemental de l'agriculture après avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature ainsi que de la chambre d'agriculture.

Lorsque le ramassage doit s'effectuer sur les terrains domaniaux soumis au régime forestier, l'avis du chef de centre de gestion de l'office national des forêts est requis.

CONDITIONS DE RAMASSAGE ET DE CESSIION A TITRE
GRATUIT OU ONEREUX DES CHAMPIGNONS

Par arrêté du 24 Avril 1979

Article 1er.- Le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux de toutes les espèces de champignons non cultivées, peuvent être soumis à autorisation ou interdits dans chaque département par un arrêté préfectoral permanent ou temporaire qui fixe pour une ou plusieurs espèces nommément désignées, l'étendue du territoire concerné, la période d'application de la réglementation ou de l'interdiction, les conditions d'exercice du ramassage ou de la récolte et de la cession ainsi que la qualité des bénéficiaires de l'autorisation.

Article 2.- L'arrêté préfectoral mentionné à l'article précédent est pris sur la proposition du directeur départemental de l'agriculture après avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature, ainsi que de la chambre d'agriculture. Lorsque le ramassage ou la récolte s'effectue sur les terrains domaniaux soumis au régime forestier l'avis du chef du centre de gestion de l'office national des forêts est requis.

TRAVAUX 1985 - 1986

TRAVAUX REALISES EN 1985 :

- Goudronnage de la voie communale N° 2 " La Feuillère "
- Enduit d'usure de la voie communale N° 13 "La Palestine"
- Construction du garage en bout de la salle polyvalente
- Démontage garage en préfabriqué sur la place de la salle
- Déplacement panneaux d'affichage en bout de l'église
- Création d'un W.C. dans le logement de fonction instituteurs
- Profilage et goudronnage de la voie communale du Tertre à Sormont
(ceci n'était pas prévu au budget primitif mais la fin de l'hiver 85 avait dégradé considérablement cette voie, de plus une subvention exceptionnelle a été attribuée).

TRAVAUX PREVUS POUR 1986 :

- Goudronnage de la moitié de la Palestine (voie de droite)
- Goudronnage du reste des travaux du Tertre à Sormont
- Aménagement du lieudit "La Fontaine"
- Aménagement d'un parterre de fleurs devant l'église (grâce au bénévolat d'une sympathique personne : Mr BAILLY Jean).
- Création du SIVOS BERUS, BETHON et CHERISAY
(regroupement pédagogique école publique).

A C T I V I T E S - L O I S I R S

- ASSOCIATION DES RETRAITES DE BERUS :

Sous l'égide de Mr GOSSET Maire et Président du Comité des fêtes provisoire, du moins l'espère-t-il, de Mme HERSANT Présidente de l'Association des retraités de Bérus et d'un grand ami de la Commune Mr Jacques TIROUFLET ; le banquet annuel des anciens a eu lieu le 4 Mai 1986 en présence des conseillers municipaux et du Président des anciens combattants Mr PROCOLAM.

Ce repas en l'honneur de nos anciens s'est déroulé dans la détente et la bonne humeur.

- ANCIENS COMBATTANTS :

Le Samedi 29 Mars à 21 H 30 dans la salle du Foyer Communal d'Arçonnay a été organisé un bal avec l'orchestre VENT D'OUEST au profit de la caisse des Anciens Combattants.

Le Président Mr PROCOLAM regrette d'être victime du succès qu'engendre une telle manifestation. En effet, la Salle polyvalente de Bérus est trop petite. Une solution semble possible mais n'anticipons pas.

Le Jeudi 8 Mai une délégation conduite par Mr PROCOLAM et Mr LESOUEVE porte-drapeau a assisté à l'inauguration du monument aux morts de MOULIN LE CARBONNEL en présence de Mr FILLON, de Mr le SOUS-PREFET, de Mr TIROUFLET et de diverses personnalités.

- COMITE DES FETES DE BERUS :

Le Noël des enfants de la commune a été l'occasion d'une petite fête bien réussie à la Salle Polyvalente.

Après les chants préparés par les instituteurs, le Comité que préside Mr GOSSET, Maire, a offert aux parents et amis venus nombreux un spectacle de qualité. Prestidigitateurs, illusionnistes et dresseurs de chiens ont séduit le public.

Le père Noël a, avec la gentillesse qu'on lui connaît, distribué des jouets.

- CONSEIL MUNICIPAL :

Mr GOSSET Maire et son Conseil Municipal ont pour la première fois organisé une séance de vœux en l'honneur des responsables de la Commune. Les bureaux des Associations, le Club du 3ème Age ainsi que le personnel communal et les instituteurs ont échangé leurs souhaits de bonne et heureuse année.

BERUS dont la population est passée de 280 à 352 Habitants veut vivre et tient à le faire savoir.

BUDGET PRIMITIF 1986

DEPENSES 467 131 F

1° Denrées et fournitures :

- Produits pharmaceutiques
- Combustibles
- Produits d'entretien
- Fournitures scolaires
- Fournitures de voirie
- Fournitures de bureau
- Etc..... 29 175 F

2° Frais de personnel :

- Rémunération du personnel
- Cotisations diverses
- Rémunérations diverses
- Charges sociales..... 102 534 F

3° Impôts et taxes :

- Impôts et taxes foncières..... 800 F

4° Travaux et services extérieurs :

- Loyers, charges locatives
- Entretien terrains, bâtiments
- Entretien de voirie et réseaux
- Entretien de matériel
- Ramassage ordures ménagères
- E.D.F. Eau Gaz
- Primes d'assurances..... 87 637 F

5° Participations et contingents :

- Contingent aide sociale
- Contingent pour service d'incendie
- Participations diverses intercommunales
- Cotisations municipales
- Etc..... 76 953 F

6° Subventions :

- Bourses et prix, Subventions..... 17 806 F

7° Frais de gestion générale :

- Fêtes et cérémonies
- Frais de transport, Impressions
- Documentation générale
- Frais de P.T.T.
- Indemnités de fonction du maire et adjoints
- Dépenses imprévues..... 46 520 F

8° Frais financiers :

- Intérêts des emprunts..... 44 846 F

9° Prélèvement pour dépenses d'investissement

- Prélèvement..... 60 860 F

A S S E M B L E E A N N U E L L E

500

Le SAMEDI 31 MAI 1986

- 21 H 30 Grand Bal avec Maurice MANET, Orchestre de réputation, danses de tous Ages : Rock, Djern, Twist, Valses, Tangos, Marche, Samba, Farandole.
- STANDS Tir
 Chamboultout
 Casse bouteilles
 Buvette, Casse-croûte.

DIMANCHE 1er JUIN 1986

- de 14 H à 18 H Défilé et représentation exécutés sur parquet par le Tirling Dance d'ALENÇON (30 exécutants).
- 14 H 30 Course cycliste PSGT toutes catégories organisée par l'A.S. MANGEARD.
- STANDS Tir, Chamboultout, Casse bouteilles
 Buvette, Casse-croûte.

V E N E Z N O M B R E U X

28ème CAMPAGNE " FLEURIR LA FRANCE "

Cette année, la Commune de BERUS s'est inscrite au concours des Villages Fleuris.

En effet, nous avons remarqué que des efforts sont entrepris dans quelques maisons pour créer des massifs de fleurs.

Quoi de plus agréable que de contempler des taches de couleurs vives sur un tapis vert ou de humer des senteurs printanières. La fin de l'hiver est marquée par le renouveau de la végétation. Adieu la grisaille, adieu les arbres dépouillés, véritables squelettes griffant un ciel lourd.

Le cadre champêtre où nous sommes se prête admirablement bien à la composition florale.

Dans ce concours, il sera effectué un classement individuel et un classement au niveau de la commune. Le jury se présentera sur la commune entre le 30 Juin et le 08 Juillet 1986.

Alors, tous à vos bêches...

U N P E U D ' H I S T O I R E

La RIVIERE en Bérus.

Une antique "sieurie" au bord du vieux Saonois,
S'enfonce lentement dans la brume et la ruine,
Auprès des bois de Vaux, sur le chemin gaulois
Qui domine Bérus jusqu'à la Palestine.

Cette belle demeure, au cachet de logis,
Conserve de son temps des restes de noblesse
Et des airs de grandeur par ses nombreux granits,
Ecussons et linteaux d'une grande richesse.

Le fiel avait jadis un turbulent patron,
Le très noble seigneur Sanson de la Houssaye,
Dont l'orgueilleux manoir, narguait même Alençon !
Le Maître a disparu. Sa mémoire est restée..

Un chêne de son temps s'accroche encore au sol
Et de tout son vieux coeur se met en confidence
Pour conter le passé, lorsque les cris, le vol
Des hiboux du bocage, s'élèvent du silence !

Et du plus haut des lieux du "Chemin de l'étain"
La "RIVIERE" a beaucoup enrichi sa mémoire
Et sait conter aussi ses grandeurs, son déclin !
A travers mille faits de la petite histoire.

Sa terre dépendit d'un fief de Chérisay
Portant le même nom et lui devait hommage.
Vendue et partagée, un fermier l'habitait.
Et l'éclat de jadis, fit place au labourage !

Elle a vu l'échafaud se dresser sous ses murs
Et se presser autour une foule innombrable
Joyeuse et assoiffée.. de souvenirs impurs !
Puis, deux têtes tomber.. ! Le tout fut mémorable !

Selon d'anciens fermiers, par temps calme la nuit,
L'étrange chute d'eau.. d'une étrange "RIVIERE"
S'entend au souterrain que la légende dit
Unir la POTERIE à ce lieu de mystère... ?

Le tout, quoi qu'il en soit, est d'un grand intérêt.
Son muguet, sa forêt, en mai sont idylliques...
Ses pierres du manoir, son attachant passé
Sont pour les historiens, simplement magnifiques !!!

Gaston MORINEAU

DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN

A QUOI SERVENT VOS IMPÔTS FONCIERS ?

Les habitants de la Commune ont des besoins filtrés par le Conseil Municipal et pour les réaliser : la matière première est d'abord l'argent.

Il est intéressant de constater que les seuls revenus communaux sont insuffisants. Aussi, nous est-il reversé un revenu, la péréquation qui tend à équilibrer les Communes pauvres aux Communes riches. Sur les sommes versées au Percepteur, une part va au Département et une part seulement revient à la Commune.

Les augmentations d'impôts pour 1986 sont d'ordre divers :
- d'abord la loi de Finances qui cette année augmente de 8%. Cette augmentation joue sur les bases d'impositions (vérifiez-le sur votre feuille d'impôts),

- le Département + 12% sur le pourcentage,
- et enfin le Conseil Municipal 0%.

Dans ce cas de figure, les impôts fonciers 86 vont augmenter d'environ 15% alors que la municipalité est à 0%.

Il faut remarquer que le Département a augmenté de 25% en 2 ans alors que l'inflation serait de 8% dans le même temps. Ce qui nous conduit à dire que pour 87 il faudra descendre les bases si on veut le même impôt en 87 qu'en 86. Ce qui à mon avis serait souhaitable ?...

Je ne veux pas détailler le budget mais je vous donne quelques chiffres significatifs :

- voirie 86 + crédit antérieur : 120 000 F
- école publique de Bérus + Collèges : 50 000 F
- pompiers (contingent incendie obligatoire) : 9 110 F
- remboursement des emprunts : 76 000 F dont

16 300 F pour le remembrement et 30 760 F pour les routes, le reste étant l'église, le bloc sanitaire et la salle polyvalente.

Dans ces seuls chiffres, la moitié du budget est consommée.

La voirie communale à fin 86 sera normalement en état avec de grandes longueurs remises à neuf. On peut donc espérer diminuer très nettement cette charge.

J'espère que ces quelques lignes vous ont éclairés sur ce que nous faisons de votre argent.

Denis JULIEN